

protection des consommateurs ou de réserve pour ceux qui sont mis en oeuvre par l'industrie.

Ce n'est pas tout. On décrit aussi le rôle que jouerait cet organisme en matière de supervision, sans proposer que tous les pouvoirs soient conférés au ministre. On y prévoit la participation des provinces parce qu'il faut harmoniser les règles qui régissent les sociétés de fiducie constituées en vertu d'une loi provinciale. Ces règles doivent être harmonisées.

Cela fournit une occasion et un moyen de mettre les provinces à contribution et de les inclure dans le champ d'application de la loi fédérale, mais n'autorise pas le ministre à exercer le moindre pouvoir spécial. Toute l'orientation du projet de loi C-83 fait problème. Le ton est donné pour ce qui est de la Loi sur les banques, si la tendance se maintient, de même que pour les compagnies d'assurances. Nous ne sommes pas très favorables à une telle idée. Nous ne tolérerons pas pareil effeuillage; le ministre peut en faire son deuil.

Le ministre parle maintenant de déréglementer les institutions financières et de les reréglementer. Le ministre s'en est vanté quand il a présenté le projet de loi C-83. Il les déréglemente pour les réglementer de nouveau. Qui sera investi du pouvoir de faire cette nouvelle réglementation? Ce pouvoir reviendra à un ministre politique, et non à un organisme, comme le recommandait le Livre vert en 1985.

Pourquoi cette proposition ne faisait-elle pas partie des modifications touchant les institutions financières? Pourquoi donc? Nous nous inquiétons du fait que nous commençons une autre récession. Nous nous souvenons de la dernière et de l'échec de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Nous nous en souvenons très bien.

Nous nous souvenons aussi qu'au cours des douze dernières années, dix sociétés de fiducie et de prêt ont dû se résigner à utiliser l'assurance-dépôts. Nous voyons maintenant une autre société de fiducie qui agonise. Allons-nous remettre ce pouvoir entre les mains d'un ministre?

Je peux bien aborder une autre question qui nous inquiète beaucoup. Voilà un ministre d'un gouvernement conservateur qui représente des intérêts particuliers au Canada. Regardons les nominations qui ont été faites récemment au Sénat. Tous ceux qui ont été nommés appartiennent au même club. À mon avis, cela soulève

Initiatives ministérielles

une autre question importante, celle de savoir si ce Parlement devrait envisager toute réglementation concernant les institutions financières avant que des règles sur les conflits d'intérêts lient les membres du Parlement, en particulier ceux du Sénat.

Une voix: Castonguay.

M. Rodriguez: Je vous le dis, monsieur le Président, les Canadiens doivent frémir quand ils pensent aux conflits d'intérêts possibles.

Qui s'intéresse à la question? Des gens qui ont un intérêt vital dans la façon dont les institutions financières sont réglementées dans ce pays.

Il y a ce Trevor Eyton. Il est très directement lié à la Royal Trustco et à la société Edper Enterprises. Il y a M. Castonguay qui est lié au groupe Laurentienne. M. Denino qui est associé à la Cabot Trust. Je répète qu'il y a là tout un club.

On peut parier jusqu'à son dernier cent que tous ces gens se retrouveront au sein du Comité sénatorial des finances et des banques. La question revêt un intérêt particulier.

Nous nous attendons à ce que les Canadiens croient que les règles régissant les institutions financières soient établies de la façon la plus impartiale possible. Comme si le colonel Sanders allait s'occuper du bien-être social des poulets. Il ne le fait pas.

C'est sérieux. Les Canadiens vont se faire plumer, et je m'arrête là, parce que je ne veux pas dire de gros mots.

Aucune mesure de ce genre ne devrait aller plus loin avant que ne soit adoptée la série de règles sur les conflits d'intérêts que le gouvernement a proposée. Elle est en suspens. Il faut attendre.

Une autre question qui m'inquiète, et le ministre a répété le terme de nombreuses fois, c'est la «mondialisation». C'est un nouveau terme.

Il nous faut des participants minces et agressifs, et à la fois plus forts.

Mme Hunter: Ils me paraissent gros et agressifs.

M. Rodriguez: La députée les trouve gros et agressifs.

C'est ce qui va se produire.

J'ai l'impression, quand j'écoute le ministre—j'ai vu se dessiner une tendance avec le projet de loi C-83—que le mouvement vers la mondialisation des institutions financières prend plus d'importance que les intérêts des Canadiens.